

Étaient présents :

**Michel Batoufflet** – Directeur, **Fabienne Mazzuchelli** – Responsable Administrative, **Sophie Moulinier** – Responsable Scolarité Générale, **Yannis Norval** – Responsable service financier, **Nathalie Popelier** – cheffe de service RH, **Christiane Bougan** – Responsable Apprentissage, **Romain Poyer** – Chef de service hygiène & sécurité, maintenance et moyens généraux, **Géraldine Saint Surin** – Responsable Formation continue/VAE, **Patrick Moingeon** – Chef de service Informatique, **David Lautru** – Chef de Département GEII, **Frédéric Pablo** – Chef de Département GMP, **Lavina GROSU** – Chef de département GTE, **Paul-Laurent Saunier** – Chef de département GEA, **Sébastien Lemerle** – Chef de Département INFOCOM, **Marc Jaillot** – Chef de département TC, **Fabien Deshayes** – Chef de département CS, **Vincent Pina** – Responsable LP, **Catherine Jacques** – Responsable LP EAS, **Andjelka Hrnjez** – Responsable BU VdA.

## Conseil réalisé en visio conférence Teams

### INFORMATIONS

M. BATOUFFLET demande des nouvelles de chacun et rappelle que si les chefs de département et chefs de service ont des informations sur les uns et les autres de nos collègues, ils peuvent renseigner le fichier partagé « Stade 3 suivi des collègues de l'IUT ». Ce fichier n'est pas totalement renseigné.

F. MAZZUCHELLI précise qu'il y a 2 onglets, un pour les enseignants et un pour les administratifs.

L. GROSU informe le conseil que L. ONTENIENTE est hospitalisé suite à l'incendie de sa maison. Pas de nouvelle de l'autre technicien du GTE. L. GROSU demande si la direction peut le contacter.

F. PABLO demande comment se passe les congés pour les Biatss.

F. MAZZUCHELLI répond qu'il n'y a pas encore de réponse officielle de T. PIERRE pour le moment. Cela ne saurait tarder. Un CA a eu lieu hier.

M. BATOUFFLET revient sur le conseil d'administration qui s'est tenu hier et les conseils des directeurs qui se sont tenus la semaine dernière et rappelle la demande expresse de la présidence d'éviter tout congé sur les mois de mai et juin dans l'anticipation d'une reprise.

S. MOULINIER signale que si les agents ne prennent pas de congé pendant les vacances, ils seront tentés d'en prendre à la reprise, contrairement à d'habitude.

F. MAZZUCHELLI rappelle que dans le règlement intérieur, les agents ont obligation de prendre une semaine à Noël et une semaine entre février et Pâques. Un point a été fait avec N. POPELIER, à corréliser avec la note de T. PIERRE.

Des enquêtes sont menées dans les différents départements, pour connaître la situation des étudiants vis-à-vis de la continuité pédagogique.

Parallèlement l'université a fait la même démarche auprès des étudiants en les contactant par SMS pour remonter les besoins, que ce soit en matériel ou en connexion. Certains étudiants n'ont pas de connexion internet ou de très mauvaise qualité ne leur permettant pas de travailler à distance. Une démarche est faite par la présidence pour tenter de pallier à ces problèmes, avec le département des Hauts-de-Seine (sous toutes réserves). Une commande de 1000 ordinateurs portables a été faite, financée par le département pour une livraison le plus rapidement possible.

L. GROSU demande si des abonnements 4 G peuvent être envisagés pour les étudiants.

M. BATOUFFLET répond que ces abonnements sont pris pour les étudiants ciblés (environ 400 clés).

D. LAUTRU informe du cas d'un étudiant qui n'a pas d'ordinateur mais seulement son téléphone portable. Le département pourrait lui prêter un PC. Le problème reste la livraison. D. LAUTRU demande la possibilité d'avoir une autorisation de circulation pour qu'il aille récupérer le PC.

M. BATOUFFLET répond que c'est envisageable.

M. BATOUFFLET fait part de la situation financière un peu particulière, un peu préoccupante au niveau ministériel. La CPU a été sollicitée pour que les universités utilisent les fonds de roulement pour le paiement de nos salaires.

La CPU a refusé bien évidemment.

Pour information, la masse salariale représente 165 millions d'euros du budget de l'université (205 millions).

C'est 80 % du budget. Il est donc impossible que, en faisant l'économie des fluides et des énergies, on puisse traiter 80 % des salaires.

### **Informations concernant les CFA :**

CFA sup2000 : concernant le recrutement d'un personnel pour le service Relations Entreprises orienté sur le secteur tertiaire, (départements GEA et TC), le CFA propose une modalité d'option sur nos contrats.

Les CFA prélèvent bien entendu, un montant qui était payé jusqu'alors par la région vers le CFA.

Les CFA prennent une marge d'environ 12 % à 13 %. Le CFA Sup 2000 prélève 600 €, quelle que soit la valeur du contrat payé par la région, ce qui est relativement faible.

Le CFA Sup 2000 propose de maintenir ces 600 € et d'ajouter l'option d'une nouvelle forme forfaitaire de 450 € par contrat supplémentaire ce qui amène à 1050 € permettant ainsi la mise à disposition d'un personnel qui aurait pour objectif le placement dans les entreprises, le suivi etc...

La présence de ce personnel sur Nanterre serait par exemple 3 ou 4 jours et le reste du temps au CFA.

P-L. SAUNIER demande si cela ne va pas mettre une pression sur le nombre de contrats, le prélèvement ne concernant que les contrats de Nanterre. Il ya un risque d'avoir une forte incitation à remplir complètement les effectifs. Il y a de plus, une inquiétude concernant les locaux.

M. BATOUFFLET répond que l'IUT fixera chaque année le potentiel, en adéquation avec les locaux mis à disposition, par l'intermédiaire d'annexes à la convention d'accord-cadre qui sera fait avec l'université. Des annexes seront dédiées à l'enseignement tertiaire, ce sera à l'IUT de mettre le curseur chaque année.

F. PABLO ajoute que l'inquiétude sera de prendre n'importe quel candidat pour remplir le potentiel affiché.

M. JAILLOT rejoint P-L. SAUNIER et rappelle l'absolue nécessité de rester maître du recrutement.

Au final le personnel recruté risque de coûter assez cher puisque, si on a 80 contrats à 450 €, cela correspond à un salaire au temps plein normal. Quelle exigence peut-on avoir concernant les missions de cette personne, son statut, son niveau... ?

M. BATOUFFLET répond que le profil sera à définir avec le CFA.

La mission première, sera de faire correspondre nos candidats avec le tissu économique. Ce personnel sera chargé-e d'affaires équivalent à une catégorie A. Le coût en masse salariale oscille entre 60 000 et 70000 €.

Rien n'est acté, c'est en cours de discussion, cependant la mise à disposition de cette personne doit être envisagée pour le mois de mai, juin.

M. JAILLOT souhaite savoir comment cela se passe si ce dispositif ne répond pas aux attentes voire si cela entraîne plus de contraintes que de facilitation. Sera-t-il possible de se désengager ?

M. BATOUFFLET répond qu'il s'agira d'un accord annuel. Si au bout d'une année, cela ne fonctionne, l'option ne sera pas renouvelée.

C. BOUGAN estime que le mois de juin pour la mise en place de ce personnel n'est pas inapproprié, la prospection démarrant plutôt fin avril.

M. BATOUFFLET répond que compte tenu de la situation actuelle il sera difficile de demander une mise à disposition pour le mois d'avril. Quoi qu'il en soit, si la légalité doit être totalement respectée, il est normalement impossible de le mettre en place avant le mois de septembre, puisque la convention doit être signée et passée aux instances au préalable. Nous faisons le maximum pour le mettre en place, quand bien même la convention ne serait pas établie.

P-L. SAUNIER soulève un autre point concernant les missions et la fiche de poste de la personne à recruter et estime que faire de la prospection continue n'est pas très utile. Par contre il y a un gros besoin du point de vue de la gestion administrative de la formation en apprentissage du fait justement de tout ce que le CFA demande en termes de suivi des absences etc. Il serait utile d'intégrer cette mission à la fiche de poste si cela est compatible avec le type de statut.

M. BATOUFFLET répond que cela s'apparenterait à de la substitution de secrétariat pédagogique et dans ce cas-ce serait également forfaitaire à 250 € le contrat, donc en supplément des 450 €.

Il est rappelé qu'il y a 3 personnels en secrétariat pédagogique pour les 3 départements GEA, CS et TC avec un responsable qui normalement devrait arriver. Ce personnel là devrait être suffisant pour gérer tout ce qui est secrétariat et tâches administratives pour le moment. Il serait préférable que cette gestion administrative (ou en tout cas le suivi des absences, etc) relève du secrétariat pédagogique dédié à l'apprentissage.

La direction reviendra vers les chefs de départements concernés pour avis. Pour le moment rien n'est acté.

M. JAILLOT approuve le fait d'être dégagé de certaines choses, encore faut-il que ce soit réel.

F. MAZZUCHELLI rappelle qu'il va y avoir une personne de catégorie B qui arrive en plus dans les équipes en septembre.

P-L. SAUNIER précise qu'a priori cette personne ne devait pas s'occuper de la gestion administrative de l'apprentissage.

F. MAZZUCHELLI répond qu'il s'agira quand même d'un responsable des 3 pôles. De plus les suivis d'assiduité sont gérés par les secrétariats pédagogiques dans les autres départements.

P-L. SAUNIER signale qu'avec l'effectif actuel, c'est très compliqué.

M. BATOUFFLET ajoute qu'une analyse sera faite au niveau de l'établissement pour voir comment se gère ces tâches dans les départements et des solutions seront envisagées.

Concernant la proposition du CFA, elle est relativement intéressante, parce que moins contraignante, un désengagement étant possible chaque année.

Il est tout à fait envisageable dans les années à venir, si les besoins sont réels et si cela est réalisable, d'ouvrir un poste avec une fiche de poste bien définie. Pour le moment, et compte tenu des incertitudes liées au BUT notamment, une situation non pérenne est préférable.

Un retour doit être fait d'ici 15 jours.

## VALIDATIONS DES PV DE SEANCE DES 10/03/2020 ET 24/03/2020

---

Aucune remarque n'étant apportée, les PV de séances sont validés

## CONTINUE PEDAGOGIQUE

---

### **Organisation des évaluations à distance :**

M. BATOUFFLET rappelle les outils utilisés tels que Teams ou Cours en Ligne pour dispenser les enseignements à distance.

Reste la question des évaluations

Les dernières informations de COMETE, qui organise les examens en ligne sur l'université (Cours en ligne en l'occurrence), « interdisent » d'utiliser Cours en ligne pour les examens. COMETE suggère de tenir les examens avec un pré-enregistrement sur des créneaux horaires prédéfinis avec des conditions bien stipulées, ce qui est très contraignant.

La question est de savoir comment être indépendant de cette mise en place.

S. MOULINIER a déjà transmis le tableau de recensement des besoins à COMETE pour les départements GEII et TC qui l'ont demandé. Cela concerne 2 ou 3 épreuves.

L. GROSU informe que le département fera également des demandes à partir du 09/05/2020, pour le 15/05/2020 notamment.

S. MOULINIER précise que le recensement vaut pour la période d'examens de l'Université.

D. LAUTRU demande des précisions concernant un serveur dédié à chaque composante.

S. MOULINIER répond que la mise en place d'examens sur Cours en Ligne risquant de saturer le serveur, COMETE a mis en place une plateforme d'évaluations par composante. Il y en a donc une pour l'IUT et pour l'UFR SITEC. C'est une plateforme COMETE et nous n'avons pas la main pour la gérer.

D. LAUTRU informe que le département GEII utilisera de moins en moins cette plateforme et essaiera de passer par Teams.

M. BATOUFFLET demande comment l'IUT pourrait être indépendant de ce point de vue.

Les contraintes de l'université ne sont pas les mêmes que celles de l'IUT, les besoins ne sont pas les mêmes, il faudrait donc arriver à avoir cette indépendance. COMETE le dit d'ailleurs volontiers. Si nous pouvons trouver des solutions telles que par exemple le GMP l'a fait pourquoi pas.

La question est de savoir comment mettre à l'échelle de l'IUT le même type de plateforme que G. COLOMBIER a pu faire pour le département GMP.

F. PABLO précise qu'il s'agit d'un moodle comme Paris Nanterre, que G. COLOMBIER a repris

P. MOINGEON informe qu'en l'état actuel des choses, la seule possibilité est de louer un serveur à l'extérieur et mettre un moodle dessus. P. MOINGEON va se renseigner sur les différentes possibilités.

M. BATOUFFLET demande si des difficultés persistent dans les départements sur la tenue de ces évaluations pendant la période des 3 semaines.

Les chefs de département ne remontent pas de difficultés spécifiques.

S. LEMERLE ajoute quand même quelques difficultés à toucher certains étudiants.

P-L. SAUNIER précise que cela dépend de Cours en Ligne, du fait que certains collègues souhaitent conserver leur cours sur cette plateforme et y faire des évaluations.

F. PABLO répond que s'il y a possibilité d'ouvrir un moodle comme au GMP, cela répondrait complètement au besoin.

M. BATOUFFLET ajoute qu'il appartiendrait à l'IUT de sécuriser la tenue des épreuves.

Plusieurs collègues s'inquiètent de la considération de ces notes à distance. M. BATOUFFLET estime qu'il faut les considérer Il appartient aux départements de décider de l'importance de ces notes.

D. LAUTRU rappelle le problème de l'équité entre chaque étudiant.

L. GROSU estime que des rattrapages devront être mis en place. Il faut valoriser le travail de ceux qui sont connectés lors des créneaux sur Teams et en même temps il faut être plus souple par rapport à ceux qui ne peuvent pas se connecter, ceux qui n'ont pas assez de débit Internet ou pas de matériel. Cela demande un peu plus de travail et de préparation : faire plusieurs types de sujets pour différents groupes. Teams offrirait cette possibilité.

D. LAUTU rappelle que les notes permettent à l'étudiant de connaître son niveau de compréhension de la matière, le problème c'est que nous avons des étudiants qui n'ont pas les mêmes conditions pour réaliser le travail. Soit chaque département gère à sa façon soit l'IUT mène une politique commune.

L. GROSU préconise de ne pas mettre de 0.

D. LAUTU précise que le GEII indique ATT et le jury devra trancher.

P-L. SAUNIER estime qu'il y a quand même moyen de faire une évaluation pour quasiment tous les étudiants qui ont tous un Smartphone. En acceptant de fonctionner en mode dégradé, il y a toujours moyen de faire des évaluations par QCM.

F. DESHAYES répond que le QCM n'est pas du tout utilisé en Carrières Sociales par exemple. F. DESHAYES rejoint D. LAUTU concernant le jury qui devra trancher des cas particuliers. Il faudra avoir le maximum d'informations sur les étudiants. F. DESHAYES alerte également sur les éventuels recours qui pourront être faits.

M. JAILLOT estime qu'il faut garder toutes les traces d'évaluation. Le département TC a identifié une poignée d'étudiants en réelles difficultés. Une adaptation des évaluations sera faite pour eux. Une synthèse sera faite au moment du jury.

F. DESHAYES rappelle les difficultés du département CS. Des rattrapages seront difficiles à organiser en termes de moyens matériels et humains. Il faudra s'entendre sur les modalités mises en place.

F. PABLO estime qu'il est précipité de prendre une décision maintenant. Une ligne de conduite ne peut pas être imposée étant donné que chaque département fonctionne différemment.

L. GROSU propose que pour les départements secondaires, il soit possible de faire avancer les cours et les TD à distance et laisser libre le mois de juin pour pouvoir faire les TP et des évaluations éventuellement.

M. BATOUFFLET estime que pour les 2<sup>ème</sup>s années il y a suffisamment de notes pour apprécier le travail fait en présentiel. Des soutenances pourraient se tenir au mois de juin.

F. DESHAYES précise que les étudiantes de CS n'ont pratiquement pas de note, revenant récemment de stage. L'enjeu se fera vraiment sur le semestre 4 (mémoire, projet tutoré,...)

M. BATOUFFLET rappelle que le jury est reporté au 13/07/2020. Le président de l'université est très pessimiste quant à un retour pour cette année universitaire voire même une rentrée au mois de septembre adaptée. Un déconfinement très progressif semble se profiler, à la fois pour les personnels et pour les étudiants. Si nous reprenons mi mai on aura des dispositions à prendre pour le jury. Mais si il y a pas de retour sur l'année universitaire, nos premières années n'auront qu'un semestre quasiment sur lequel le jury pourra statuer parce que tout le reste du temps, ils seront en à distance et se posera alors le problème d'équité.

P-L. SAUNIER précise qu'il y a quand même un semestre et des notes avant confinement.

D. LAUTU ajoute que sont apparus pendant le confinement des modules complémentaires entre autres.

G. SAINT SURIN demande ce qu'il en est de l'Année Spéciale.

S. LEMERLE répond qu'il s'agit du même calendrier que les 2<sup>ème</sup>s années et tout était quasi bouclé avant le départ en confinement, certaines épreuves ont été faites à distance ces derniers jours et il n'y a pas eu de problème particulier.

M. BATOUFFLET résume la situation :

- Maintien des évaluations à distance en considérant les notes (discours tenir auprès des étudiants pour éviter tout relâchement)
- Décision à prendre sur la considération des notes le moment venu.

M. BATOUFFLET regrette la position de l'ADIUT qui ne souhaite pas prendre de décision nationale.

D. LAUTU regrette que ce type d'évaluation à distance revienne à évaluer ceux qui ont les moyens matériels. Dans certaines licences pro il a été décidé de ne pas mettre de note. Le jury se passera sans note.

F. DESHAYES demande si les départements communiquent les notes aux étudiants. Le département CS n'a pas encore communiqué de note et attend le positionnement collectif.

F. PABLO répond que le département GMP communique des notes avec un coefficient s'il est estimé que l'évaluation s'est bien déroulée ou un coefficient 0 comme pour le département GEII. Cela permet de connaître les notes. Il y aura une communication par la suite sur la considération des notes.

F. PABLO revient sur la page dédiée à la continuité pédagogique.

S. GOUPIL informe que l'université a repris la main sur cette page mais qu'elle y a quand même accès pour y faire toutes les modifications souhaitées.

## ORGANISATION RELATIVE AUX STAGES

M. BATOUFFLET a été sollicité par les équipes de licences pro concernant l'exécution des stages. L'essentiel de nos LP sont en apprentissage et un certain nombre en formation initiale pour lesquelles le stage est arrêté.

M. BATOUFFLET a invité C. JACQUES qui attend des réponses à ce sujet.

C. JACQUES a 11 étudiants de licence pour lesquels elle souhaiterait savoir si il y a une possibilité de faire leur stage en septembre car le GEII ne pourra pas les accueillir pour faire un projet, même après le déconfinement. Certaines entreprises acceptent de prendre les étudiants en septembre. Quelles seraient les conditions, auraient-ils à payer des droits d'inscription ?

M. BATOUFFLET a contacté C. BRECHET à ce sujet et attend un retour.

S. MOULNIER répond qu'il semble que C. BRÉCHET a justement évoqué cette possibilité de non paiement des droits pour les MASTERS qui ont les mêmes problématiques. C'est à vérifier. A priori le retour qui sera fait à M. BATOUFFLET sera positif. Il faut quoi qu'il arrive réinscrire ces étudiants. Par contre ils seront obligatoirement diplômés de l'année suivante.

L. GROSU demande si en termes de poursuite d'études l'attestation de réussite (partie académique) peut suffire pour une poursuite d'études. Par exemple intégrer un MASTER avec l'attestation de réussite. Il s'agirait d'effectuer le stage en septembre et poursuivre les études avec l'attestation de réussite.

S. MOULNIER rappelle que dans tous les établissements la justification de l'obtention du diplôme est impérative pour l'inscription, une attestation provisoire partielle ne suffit pas. C'est la responsabilité de l'établissement de dire qu'un étudiant a bien le diplôme requis pour s'inscrire. Cette solution ne vaudra que pour des étudiants qui n'envisagent rien derrière.

L. GROSU ajoute que la problématique sera la même pour les 2<sup>ème</sup>s années qui veulent poursuivre leurs études.

S. MOULNIER prend l'exemple de Cachan qui fait un grand jury en septembre. La scolarité ne reçoit les attestations que vers le 20/24 septembre. Les étudiants dans ce cas font 15 jours à 3 semaines de cours sans inscription.

Il faudra que les établissements soient souples sur le fait que les étudiants puissent commencer les cours sans s'être inscrit.

C. JACQUES fait part de la demande de N. ALILAT : Dans l'éventualité où il pourrait prendre quelques étudiants de licence pro en stage au sein de son département, peut-on prévoir des indemnités pour les enseignants qui accepteraient d'encadrer ces stagiaires.

M. BATOUFFLET répond que ce qui est mis en place est ce qui était prévu initialement à savoir 3 heures pour le suivi de stage.

C. JACQUES précise qu'il s'agit plutôt d'un encadrement de stage comme le fait le maître de stage en entreprise.

M. BATOUFFLET répond qu'il ne sera pas possible de prendre en compte ce type de considération.

Il rappelle l'inquiétude sur l'aspect financier. Une circulaire ministérielle serait passée indiquant qu'aucun vacataire ne serait payé. J-F. BALAUDÉ a bien précisé que l'université s'engageait malgré cette circulaire.

L. GROSU souhaite que soit consignée dans le PV cette décision de la rémunération de 3 heures par stagiaire encadré.

M. BATOUFFLET rappelle que la rémunération de 3 heures de suivi de stage par stagiaire encadré est maintenue dès l'instant qu'il y a une réelle activité.

M. BATOUFFLET rappelle que dans la situation exceptionnelle que nous vivons chacun y met du sien, que ce soit des collègues administratifs ou enseignants. Il faut que tout le monde comprenne le caractère exceptionnel de cette situation et l'on se doit, les uns et les autres de se serrer les coudes

D. LAUTRU demande si une procédure commune à tous les départements pouvait être mise en place concernant les stages.

S. MOULNIER précise qu'il s'agit d'une procédure concernant les avenants. L'idée est d'envoyer un avenant à tous les étudiants qui ont déjà une convention de stage signée en date du 6 avril et leur demander de remplir tout ce qui peut être rempli et le retourner. Cet avenant serait ensuite envoyé aux entreprises pour devancer la démarche d'avenants auprès de tous, dans un souci de montrer aux entreprises que le report est acté au 5 mai pour l'instant.

Il faudrait favoriser notamment le cas un 1.i4 de cet avenant indiquant que l'entreprise s'engage à reprendre l'étudiant dès le déconfinement.

M. BATOUFFLET est favorable. Le modèle d'avenant réédité en formulaire PDF doit être utilisé.

S. MOULNIER ajoute que ce PDF soulage la saisie pour tous.

D. LAUTRU demande s'il est bien acté que même si les entreprises proposent le présentiel, il n'est pas autorisé tant que le confinement n'est pas terminé.

F. PABLO répond que le département GMP a communiqué auprès de tous ses étudiants en rappelant l'interdiction de sortir.

M. BATOUFFLET rappelle que le présentiel en entreprise est interdit jusqu'à la fin du confinement conformément aux Plans de continuité d'activités émanant du MESRI en date du 17 mars 2020 et du communiqué de l'Université sur les stages du 21 mars 2020.

S. MOULINIER rapporte la demande de C. BASSET concernant l'ajout d'une phrase sur l'avenant précisant le retour en entreprise à la fin de la période de confinement.

M. BATOUFFLET ajoute qu'il faut prêter attention à la formulation. On ne connaît pas encore les modalités de fin de confinement.

S. MOULINIER rappelle que l'étudiant en stage reste sous la responsabilité de l'établissement, il suffit de mentionner que ce retour se fera dès que l'établissement aura donné son accord.

L. GROSU a une question concernant la durée des stages, suite à la réunion, des chefs de département du 27/03/2020. Il est indiqué dans le compte rendu : « Durée : la durée légale du stage est assouplie (minimum 8 semaines) ».

Des établissements ont écourté ou ont laissé la possibilité d'écourter la durée des stages. Il serait intéressant de mener une réflexion pour pouvoir faire évoluer cette durée.

M. BATOUFFLET répond qu'effectivement l'idée est de pouvoir déroger à la règle générale et voir au fur et à mesure.

F. DESHAYES précise que pour le département CS les stages devaient commencer la semaine prochaine.

Il a été décidé de ne pas aller au-delà de la période qui était prévue, c'est-à-dire le 12 juin.

Les étudiants ont déjà eu un 1<sup>er</sup> stage durant l'année. Si certains n'ont pas trouvé au 18 mai par exemple, on arrêterait la possibilité de rechercher un stage qui serait inférieur à 4 semaines. Un stage de 8 semaines a déjà été effectué et les étudiants ont déjà une expérience sur l'année.

S. LEMERLE demande s'il a déjà été évoqué la possibilité de suspendre l'UE Stage et faire reposer l'attribution du DUT sur le contrôle continu.

M. BATOUFFLET répond que quelques IUT se sont positionnés ainsi. Cependant le stage reste l'UE qui permet bien souvent à des étudiants relativement justes d'obtenir le diplôme.

## **RECRUTEMENT**

---

S. LEMERLE demande ce qu'il en est des recrutements. Il serait favorable à un décalage des auditions au mois de juin et informe que certaines universités ont repoussé les recrutements à septembre, d'autres envisagent même de repousser d'un an.

N. POPELIER fait part des nombreux messages reçus de présidents de comités inquiets de tenir des auditions en visioconférence. La question a été portée au niveau de la présidence de savoir si cette campagne de recrutement de session synchronisée pouvait être passée en fil de l'eau. Une décision du président est attendue dans la semaine, mais rien n'est acté à l'heure actuelle.

La clôture des candidatures a été repoussée de 2 semaines. Un nouveau calendrier a été élaboré. Il ne convient pas à de nombreux présidents de comité inquiets de la réalisation technique de ces auditions en visio et des recours qui pourraient venir. Ce point a été porté à la connaissance du président qui devra trancher.

N. POPELIER rappelle l'inconvénient du fil de l'eau : lorsque les candidats ont été classés, ils doivent se prononcer, faire des vœux, et ont 8 jours pour répondre. Cela repousse énormément les choses de décaler de 15 jours et il n'est pas certain d'avoir des candidats au 1<sup>er</sup> septembre. Les avis sont très partagés.

### Session synchronisée :

- Poste en 6<sup>ème</sup> section pour TC : 57 dossiers / 51 recevables
- Postes en 9<sup>ème</sup> section et 71<sup>ème</sup> section pour INFOCOM : 76 dossiers / 67 recevables
- Poste en 60<sup>ème</sup> section pour GMP : 65 dossiers / 53 recevables.

### Campagne ATER :

La campagne est close. Les CCD se sont réunis ou finissent de se réunir.

### Campagne des Associés :

3 dossiers reçus pour INFOCOM.

Dossier de renouvellement de Mme PREVOST reçu pour GEA.

Dossier de renouvellement de M. LAMOURI reçu pour CS.

### Recrutement des Maîtres de Langues et Lecteurs :

Les candidatures sont closes. L'examen des dossiers se termine. Un renouvellement de la lectrice est attendu pour le site de Ville d'Avray ainsi que celui du Maître de Langues pour Saint-Cloud.

### Campagne 2<sup>nd</sup> degré :

Seulement de 2 dossiers reçus à ce jour pour un poste en GEII (2<sup>nd</sup>e campagne). La campagne clôture le 15/04/2020.

## **QUESTIONS DIVERSES**

---

F. PABLO demande si une communication est faite pour les BIATSS concernant les congés.

N. POPELIER répond qu'une communication sera faite auprès des chefs de services afin qu'ils se rapprochent de leurs agents.



Le recensement des agents qui sont dans l'obligation de prendre des congés à cette période a déjà été fait. Pour rappel, 5 jours de congés doivent être pris entre le 01/02/2020 et le 30/04/2020.

S. MOULINIER fait part de sa difficulté qui est de recenser les agents qui souhaitent prendre des congés sans connaître les obligations de service.

F. MAZZUCHELLI répond qu'il faudra effectivement faire un lien avec les chefs de département.

N. POPELIER rappelle que le courrier de T. PIERRE comporte 2 volets : l'obligation de poser 5 jours entre le 01/02/2020 et le 30/04/2020 et la recommandation en fonction des nécessités de service, de prendre des congés pendant cette période.

D. LAUTRU demande quelle est la procédure d'accès au VPN aussi bien pour l'enseignement que pour les activités de recherche, accéder à VT...

P. MOINGEON répond qu'a priori tout le monde a déjà un compte depuis le début de l'année.

D. LAUTRU rapporte la demande de F. DAOUT qui n'a pas accès à VT de chez lui, il demande donc un VPN.

P. MOINGEON répond que la demande peut être faite via le formulaire qui devra être signé par M. BATOUFFLET ou F. MAZZUCHELLI. Le formulaire signé sera transmis à la DRI qui répond assez rapidement.

Concernant la Recherche, les doctorants sont considérés comme étudiants et n'ont pas droit à des VPN.

Pour les permanents, il faut bien préciser le nom de l'ordinateur sur lequel ils veulent se connecter à l'IUT.

D. LAUTRU précise que le travail se faisait sur un des serveurs qui héberge HF SS et CST, MATLAB.

P. MOINGEON répond que dans ce cas c'est un peu plus compliqué, d'autant plus qu'il sera difficile voire impossible de configurer le serveur de licence sur un PC personnel.

F. PABLO ajoute que jusqu'ici, cela a toujours été refusé.

P. MOINGEON confirme, c'est pour cela que la solution était d'accéder à un ordinateur bureau fixe (à condition qu'il soit resté allumé).

G. SAINT SURIN fait la même demande, n'ayant pas pu se déplacer au moment prévu.

C. BOUGAN informe que les réunions et forums des mois de mai et juin sont annulés, le service Relations Entreprises/Apprentissage va tenter de réaliser des choses à distance pour les apprentis.

C. BOUGAN informe qu'est paru un nouveau questions-réponses pour les apprentis de la part du ministère.

S. MOULINIER demande à C. BOUGAN si, étant donné que C. BOUGAN n'a pas d'accès à Ecandidat, les secrétariats lui transmettent les CV des apprentis comme d'habitude. Une communication peut être faite dans ce sens pour continuer cette même procédure.

C. BOUGAN confirme.

Pour terminer M. BATOUFFLET rappelle que l'IUT fabrique des visières COVID pour le corps hospitalier. Toutes les imprimantes 3D ont quasiment été réquisitionnées sur le site de la Ville d'Avray (GMP et GEII).

Ces visières sont distribuées actuellement dans les hôpitaux, dans les Ehpad et autres établissements où les personnels sont en pénurie.

Une actualité a été diffusée sur le site internet et la page Facebook de l'IUT.